



Communiqué de presse

Jeudi 13 septembre

## **Pollution de l'air : n'attendons pas les ZAPA**

**Anticipant la mise en place d'une future ZAPA (Zone d'action prioritaire pour l'air), la ville de Paris réaffirme sa volonté de limiter la circulation routière en Ile de France. En effet, dans une lettre datée du 20 juillet 2012 au Premier Ministre Jean-Marc Ayrault<sup>1</sup>, le maire de Paris Bertrand Delanoë appelle à plusieurs mesures immédiates en cas de pic de pollution : restriction de la circulation des poids lourds en transit, baisse de 20 km/h de la vitesse limite de circulation sur les axes franciliens ainsi qu'instauration d'un péage pour les poids lourds sur les autoroutes franciliennes. FNE salue ces propositions et va plus loin en appelant toutes les agglomérations victimes de dépassements des seuils de pollution atmosphérique en particules et NOx à prendre des mesures similaires. A la veille de la conférence environnementale du 14-15 septembre, cette initiative nous rappelle que l'impact des transports sur la qualité de l'air est aujourd'hui incontournable.**

### **Sortons les camions les plus polluants de nos villes**

Pour Michel Dubromel, pilote du réseau Transports et mobilité durables : « *Un appel d'air ambitieux aux ZAPA passera à moyen terme par une nouvelle organisation de la logistique urbaine interdisant les véhicules thermiques de plus de 3,5 tonnes les plus polluants de la ville au profit d'une livraison respectueuse de l'environnement et la santé.* »

Pour ce faire, il est nécessaire de veiller à l'implantation de plateforme d'éclatement de proximité dans la ville. Une fois arrivées sur la plateforme, les marchandises sont réparties par secteurs, rues et destinations via des véhicules moins polluants et moins bruyants. En amont les collectivités locales doivent réserver le foncier nécessaire à de tels aménagements et se doter d'une réglementation favorable.

### **Se donner les moyens de ses ambitions**

Pour favoriser les alternatives à la route, les distorsions de concurrence dont bénéficie aujourd'hui le transport routier de marchandises doivent tout d'abord être supprimées. C'est notamment le cas du remboursement partiel de la TICPE<sup>2</sup> dont il jouit aujourd'hui. De plus, les camions devront payer pour les dégradations environnementales, sanitaires et matérielles qu'ils génèrent. La Taxe Kilométrique Poids Lourds, mesure phare du Grenelle de l'environnement dans le domaine des transports, prévue pour mi juillet 2013, fera payer au transport routier le cout

<sup>1</sup> Dépêche AEF du 10/09/12

<sup>2</sup> Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Energétiques (anciennement TIPP)

d'utilisation de l'infrastructure. Les ressources générées, environ 1 milliards d'euros, permettront de financer le report modal.

Le réseau concerné actuellement par ce dispositif est de 10 000 km de routes nationales et 5000 km de routes locales. Nous rappelons aux agglomérations qui souffrent d'une dégradation de la qualité de leur air qu'elles peuvent demander que leur réseau routier (contournements, périphériques) y soit inclus et disposer ainsi de ressources financières pour assurer à la mise en œuvre d'alternatives moins polluantes.

### **Une transition vers plus d'écomobilité**

L'écomobilité émerge comme une composante essentielle des politiques de déplacements pour que les usagers puissent avoir des alternatives à la "voiture solo" au moins en milieu urbain. Concernant les voyageurs, une politique de développement et de promotion des modes alternatifs est absolument nécessaire pour obtenir des reports modaux. Tous les moyens sont bons : vélo, transports publics, autopartage, covoiturage, obligation des PDE aux PME et grosses entreprises.<sup>3</sup>

Pour José Cambou, pilote du réseau santé-environnement « *La conférence environnementale sera l'occasion de réaffirmer le poids du transport en matière de pollutions urbaines. Cette initiative de la ville de Paris ne doit pas nous faire oublier que nous sommes parmi les plus mauvais élèves européens en termes de lutte contre la pollution de l'air.*

*Il est urgent de mettre en œuvre des mesures concrètes de courts et moyens termes».*

---

<sup>3</sup> Plans de Déplacements Entreprises